

**DEMANDE D'AUTORISATION ANNUELLE DE PLACEMENT D'UNE TERRASSE, D'UN ETAL,  
D'UN CHEVALET OU DE TOUT AUTRE OBJET SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Au Collège des Bourgmestre et Échevins,

**Je soussigné**

Exploitant de l'établissement

Nature du commerce

Situé à Etterbeek

Au nom de la société (et forme juridique)

N° d'entreprise

N° de GSM

Adresse de courrier électronique

**Sollicite l'autorisation de placer, conformément au croquis au verso (complet avec métrage) :**

**Installation ne nécessitant PAS de permis d'urbanisme**

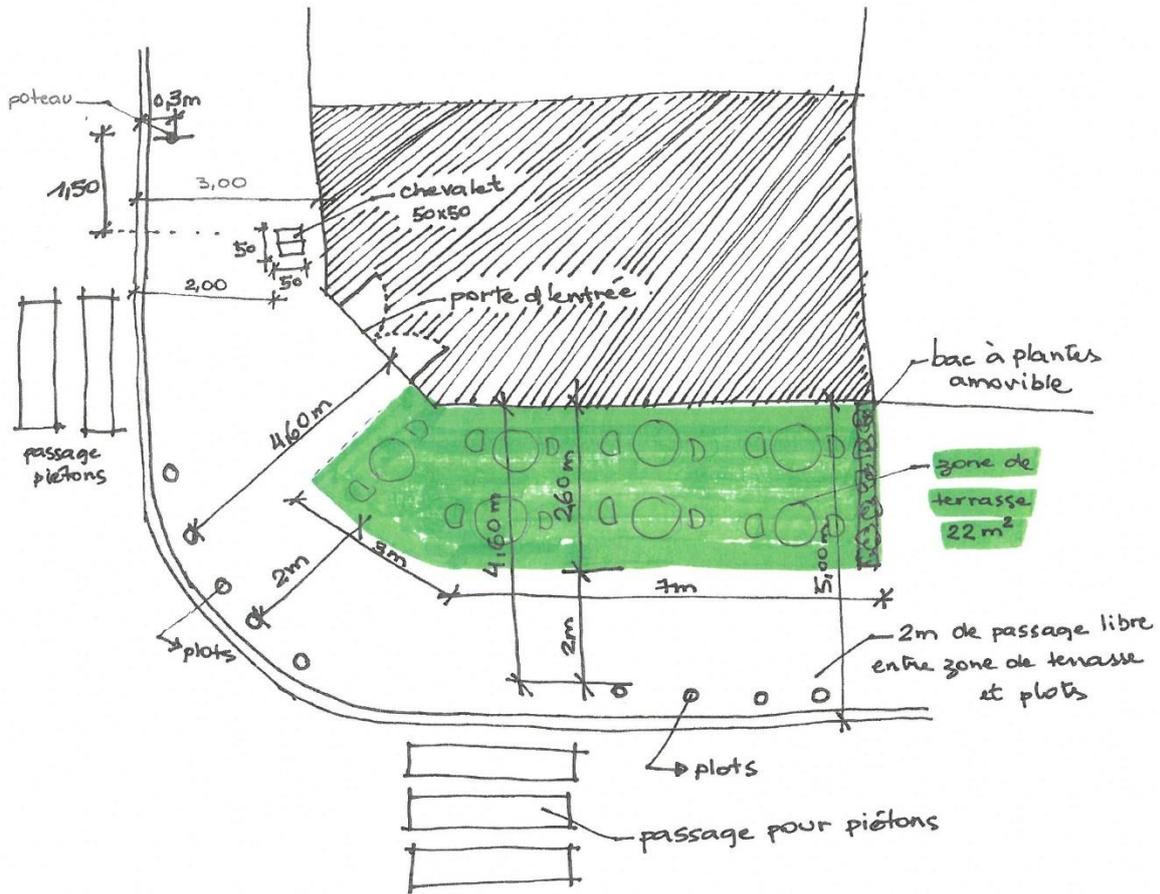
<u>Nature de l'installation :</u>	<u>Bref descriptif :</u>	<u>Taux de la taxe :</u>
Terrasse	Amovible, dont il ne reste aucune trace aux heures de fermeture	23,00 €/m <sup>2</sup> /an
Terrasse fermée	<b>Fermée au moyen d'un dispositif <u>mobile</u></b>	250,00 €/m <sup>2</sup> /an
Étal	Amovible, dont il ne reste aucune trace aux heures de fermeture	23,00 €/m <sup>2</sup> /an
Chevalet	Max 1/établissement, emprise au sol Max 0,6 m <sup>2</sup>	100,00 €/an
Autre objet	Nature de l'objet (exemple : rôtissoire) :	100,00 €/m <sup>2</sup> /an

**Installation nécessitant un permis d'urbanisme**

(le cas échéant, le services des taxes vous mettra en contact avec le service compétent)

Terrasse fixe	Fixée au sol, posée durablement – Démontage avec outils	23,00 €/m <sup>2</sup> /an
Terrasse avec plancher	La surface est recouverte d'un plancher	46,00 €/m <sup>2</sup> /an
Terrasse fermée	<b>Fermée au moyen d'un dispositif <u>fixe</u></b>	250,00 €/m <sup>2</sup> /an
Étal fixe	Non démontable	23,00 €/m <sup>2</sup> /an
Grande terrasse	D'une surface supérieure à 50 m <sup>2</sup>	23,00 €/m <sup>2</sup> /an

A titre d'exemple, nous vous invitons à prendre connaissance du croquis ci-dessous qui est destiné à vous donner une idée précise de ce qui vous est demandé sur la feuille quadrillée :





**Cette autorisation est, dans tous les cas, requise avant l'installation de la terrasse, de l'étal, d'un chevalet ou de tout autre objet sur la voie publique.**

En cas de réponse favorable, je m'engage à laisser **un passage libre** de tout obstacle, d'une largeur de **2 mètre minimum, pour les piétons.**

Je prends note que cette autorisation sera délivrée à titre précaire et qu'elle pourra être modifiée, voire annulée en fonction des nécessités (travaux, aménagement de voirie ou non-respect, ...).

Je prends également note du fait que, si un permis d'urbanisme est requis, cette autorisation ne pourra être octroyée qu'après délivrance dudit permis.

Date :	Signature :
Date de réception de la demande :	

**A renvoyer à l'attention du service des taxes**  
**– Gestion terrasses & étals :**

- Par mail à [terrasses.etals@etterbeek.brussels](mailto:terrasses.etals@etterbeek.brussels)
- Par dépôt à l'accueil de l'administration communale
- Par courrier postal à l'administration communale :  
Avenue des Casernes 31/1 1040 Etterbeek

**Pour toute question concernant**  
**l'élaboration de votre dossier :**

Service des Taxes  
02/627.25.16 - 02/627.25.01  
[terrasses.etals@etterbeek.brussels](mailto:terrasses.etals@etterbeek.brussels)

*Le responsable du traitement est l'administration communale d'Etterbeek.*

*Les données sont collectées par le service des Taxes en vue de traiter la demande d'autorisation dans le cadre du règlement-taxe sur les tables, chaises, étals, chevalets et autres objets quelconques placés sur la voie publique.*

*Les données ne sont transmises à aucun tiers, excepté le service de police concerné, pour avis consultatif. Les données sont conservées durant le délai d'utilité administrative.*

*Vous avez le droit d'accéder à vos données ou d'en demander la rectification en envoyant un mail à [terrasses.etals@etterbeek.brussels](mailto:terrasses.etals@etterbeek.brussels).*

*Pour toutes questions concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en envoyant un mail à [dpo@etterbeek.brussels](mailto:dpo@etterbeek.brussels).*